

**259<sup>E</sup> ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE – PROCÉDURE D'EXCEPTION****RÉSOLUTION ADOPTÉE HORS D'UNE ASSEMBLÉE EN VERTU DE LA PROCÉDURE D'EXCEPTION PRÉVUE À L'ARTICLE 5.14 DU RÈGLEMENT NO 1 DE RÉGIE INTERNE DU CÉGEP RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE.**

« La résolution soumise aux administrateurs hors d'une assemblée a la même force que si elle avait été adoptée lors d'une assemblée, pourvu qu'elle porte la signature de tous les administrateurs en fonction ».

**Ouverture du poste d'agent(e) d'administration à la direction des ressources financières, de la formation continue et services aux entreprises (ADM2) :**

À la suite du départ de Mme Jocelyne Delorme à titre d'agente d'administration (ADM2) à la direction des ressources financières, de la formation continue et services aux entreprises, ce poste est devenu vacant. Il y a donc lieu d'amorcer dès maintenant le processus de sélection visant à pourvoir ce poste d'un (e) titulaire.

Il s'agit maintenant pour le comité exécutif, conformément au paragraphe 4.2 du Règlement no 9 portant sur la dotation, d'autoriser l'ouverture du poste et de constituer le comité de sélection.

La proposition suivante a été soumise aux administrateurs :

*Attendu la vacance du poste d'agent (e) d'administration à la direction des ressources financières, de la formation continue et services aux entreprises (ADM2) à la suite du départ de sa titulaire;*

*Attendu la recommandation de la direction du Cégep régional d'amorcer le plus rapidement possible le processus de recrutement en vue de pourvoir ce poste;*

*Attendu l'article 4.2 du Règlement no 9 portant sur la dotation qui précise que le comité exécutif décide de la composition et de l'échéancier de travail du comité de sélection chargé de lui recommander un candidat;*

CERL-200107-01

« Il est résolu :

- *d'autoriser l'ouverture d'un poste d'agent (e) d'administration à la direction des ressources financières, de la formation continue et services aux entreprises (ADM2);*
- *de nommer Mme Esther Fournier, directrice des ressources financières, de la formation continue et services aux entreprises, Mme Judith Latendresse, directrice adjointe à la formation continue et cadre désignée par la direction générale, un (e) représentant (e) de*

*l'Association des cadres comme membres du comité de sélection chargé de recommander un (e) candidat (e) au comité exécutif, étant entendu que Mme Nadia Grondin, directrice des ressources humaines et des affaires corporatives, agira comme membre et secrétaire du comité. »*

**La résolution a été adoptée à l'unanimité.**

- \* Le registre des procès-verbaux du comité exécutif porte la signature et l'accord de tous les administrateurs en fonction dont la liste suit :

Mesdames    Hélène Bailleu  
                 Nancy Lapointe  
                 Caroline Otis  
                 Diane Raymond

Messieurs    Yves Mc Nicoll  
                 Sylvain Riendeau  
                 Benoît Valiquette

.....  
Président

.....  
Secrétaire de l'assemblée